

# **PROJET EDUCATIF**

**Enfance et Jeunesse**

**2024 -2027**

**Maison Pour Tous La Borderie**

Commune de Nilvange

## SOMMAIRE

	Pages
I. Préambule	3
II. Les valeurs éducatives	4
III. Les engagements éducatifs	4-6
IV. Les grandes orientations	7
V. Objectifs éducatifs	7-8
VI. Objectifs spécifiques des séjours au ski et au camping	9
VII. Moyens mis en œuvre	9-10
1. Locaux et espaces ressources	
2. Budget d'activité	
3. Personnel	
VIII. Modalités d'évaluation et de suivi	11
IX. Ressources	11

## I. Préambule

La Maison Pour Tous (MPT) est une association d'éducation populaire et d'animation socio-éducative créée en 1961, avec pour mission d'animer la vie de la cité. Ancrée dans un esprit de concertation et de développement des individus et de leur environnement, elle promeut et soutient l'animation socio-éducative, l'action culturelle, ainsi que les initiatives pédagogiques et de formation.

Avec plus de 600 adhérents, la MPT s'adresse à un public large, de 2 à 99 ans, qu'il s'agisse de personnes seules ou en groupe, résidant principalement à Nilvange. Environ 65 % des adhérents ont moins de 18 ans, et 50 % résident sur la commune. Une tarification adaptée aux ressources des familles est mise en place grâce à la prise en compte des quotients familiaux.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration de 10 membres élus par les adhérents. L'équipe opérationnelle se compose de 10 permanents, appuyés par une dizaine d'animateurs occasionnels pour les activités des mineurs.

La MPT bénéficie de locaux appartenant à la Municipalité, ainsi que d'une subvention annuelle de fonctionnement. Elle est affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques de la Ligue de l'Enseignement et dispose de l'agrément "Jeunesse et Éducation Populaire" délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Au fil des années, la Maison pour Tous a mis en place et développé plusieurs actions notamment en direction des enfants et des jeunes :

- Un accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelles et primaires
- Un accueil de loisirs 3-13 ans ouvert les mercredis et les vacances scolaires
- Un espace ados ouvert toute l'année aux 12-17 ans
- Des ateliers ouverts en période scolaire pour les enfants, adolescents et adultes
- Des manifestations sur la Commune

**Les accueils périscolaires et extrascolaires** sont des espaces privilégiés pour les enfants et les adolescents. Ce sont des lieux de rencontres et d'échanges et pas uniquement des lieux de garde. Ces accueils peuvent se qualifier selon **4 axes** :

- ① La compétence à organiser en partie le temps périscolaire et extrascolaire dans la continuité des temps éducatifs entre l'école et la famille ;
- ② La souplesse de son organisation, la progression des enfants dans leur environnement et l'accession à l'autonomie ;

③ Les pratiques éducatives que les équipes sont capables de mettre en œuvre en les adaptant aux âges des enfants ;

④ La place au sein des politiques éducatives des territoires avec la mise en place d'actions qui permettent de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

## II. Valeurs éducatives

La Maison Pour Tous place l'enfant et son territoire au cœur de son projet éducatif. Elle s'appuie sur un ensemble de valeurs qui structurent l'ensemble des actions proposées, favorisant ainsi l'apprentissage de la vie en société. Ces valeurs sont :

- **Laïcité** : Ouverture à tous, dans le respect de chacun.
- **Solidarité** : Accessibilité des actions à tous, en particulier aux personnes susceptibles d'être exclues.
- **Citoyenneté** : Encouragement à l'engagement individuel et collectif, favorisant la démocratie participative.
- **Humanisme** : Valorisation de chaque individu, perçu comme une richesse.
- **Coéducation** : Le temps libre est considéré comme un temps éducatif complémentaire à l'école et à la famille.

## III. Les engagements éducatifs

### Un espace privilégié pour le « vivre ensemble »

L'accueil collectif de mineurs est un espace privilégié du vivre ensemble et de la mixité. Il a vocation à accueillir tous les mineurs, en situation de handicap ou non, pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs.

### L'accompagnement de l'enfant

Tous les enfants ayant besoin d'un soutien spécifique pour développer leur autonomie doivent pouvoir bénéficier des compétences de leur accompagnant. Cet accompagnement ne doit pas être systématique ni conditionner leur accueil, mais être activé lorsque les dispositifs d'accessibilité ne suffisent pas à répondre à leurs besoins particuliers. Quelle que soit l'organisation mise en place, l'accompagnement des mineurs nécessite l'implication de l'ensemble de l'équipe, en accord avec les principes éducatifs et pédagogiques des ACM. La qualité de l'accueil repose en partie sur le savoir-faire, la motivation et la formation des encadrants, ainsi que sur la sensibilisation des autres enfants. Les qualités attendues des

encadrants incluent surtout une attitude bienveillante et une capacité d'écoute. Ainsi, sans être expert en situations particulières, chacun peut contribuer à un accueil réussi grâce à des moyens appropriés, du bon sens et une bonne organisation.

### **Situation de handicap : Rencontre entre l'équipe, le mineur et sa famille**

Afin de pouvoir disposer du maximum d'informations pour accueillir au mieux le mineur en situation de handicap, il est demandé d'établir un contact personnalisé et d'organiser, dans la mesure du possible, une rencontre avec le mineur et sa famille. Ce temps de dialogue et d'échange utiles au bien-être du mineur et au bon déroulement de l'accueil est un moment clef au cours duquel peuvent être abordés ses besoins spécifiques (santé, autonomie, fonctionnement...), ses attentes et centres d'intérêts ainsi que les consignes pour la conduite à adopter en cas d'urgence ou face à une problématique particulière. C'est un moment déterminant pour la réussite du projet d'accueil et l'occasion d'établir un réel partenariat fondé sur la reconnaissance partagée des compétences et connaissances de chacun, qui peut se poursuivre tout au long de l'accueil collectif.

### **Continuité éducative**

Les enfants et les jeunes doivent pouvoir s'appuyer sur un environnement éducatif qui les soutient, cohérent et sans interruptions, où tous les acteurs et institutions partagent la même vision. Pour assurer cette continuité, il est important de bien coordonner les efforts des collectivités, des écoles, des associations, des familles et des habitants. Il faut aussi collaborer

### **L'accueil du jeune enfant**

Durant l'été et au mois de septembre, nous accueillons des enfants en âge d'être scolarisés (certains d'entre eux n'ont pas encore fêté leurs 3 ans). Ils passent d'un mode de garde individualisé (assistante maternelle) ou collectif (crèche) en petit nombre à nos structures enfance. Il est essentiel d'assurer un suivi tout au long de l'année sur la passerelle entre les deux services et d'accueillir physiquement les parents et les enfants sur nos structures périscolaires et extrascolaires. Les objectifs sont multiples :

- accompagner les enfants et leur famille dans cette période charnière entre la petite enfance et l'enfance ;
- permettre un accueil plus en douceur de l'enfant et sa famille au sein des structures enfance ;
- accompagner les parents dans le mode de fonctionnement des ALSH et des APS avec notamment l'utilisation du portail famille.

Ce travail de passerelle se fera en lien entre le multi accueil et la Maison Pour Tous. Ensemble, nous travaillerons sur plusieurs thématiques :

- échanges pédagogiques et pratiques (itinérance ludique, animation...),
- passerelle Multi-Accueils et ALSH/APS,
- réflexion autour du premier accueil de l'enfant et sa famille (visite du centre, temps d'adaptation...),
- lien avec la directrice d'école pour assurer la continuité éducative.

### III. Grandes orientations de la MPT

- Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture, et aux savoirs
- Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité

### IV. Objectifs éducatifs

#### Les intentions éducatives

Une attention particulière sera accordée à :

- ➔ la qualité de l'accueil et des services,
- ➔ la diversification de l'offre de services,
- ➔ l'accessibilité,
- ➔ le soutien à la fonction parentale,
- ➔ le respect des valeurs fondamentales d'humanisme, de laïcité, d'équité et de respect.

#### Les valeurs fondamentales

Les accueils de loisirs sont des lieux favorisant la citoyenneté, le mieux vivre ensemble et créer du lien social. Ils facilitent l'accessibilité pour tous, la mixité sociale et l'équité.

A partir des intentions et valeurs énoncées, les 3 objectifs des accueils de loisirs sont les suivants :

#### Développer la socialisation de l'enfant

- Privilégier l'apprentissage par la découverte et l'éveil de l'environnement collectif ;
- Favoriser les situations d'échanges et de dialogues entre les enfants, entre enfants et adultes, entre adultes ;
- Viser à l'estimation de soi-même.

#### Favoriser l'épanouissement et le développement de l'autonomie de l'enfant

- Respecter les besoins physiologiques et psychologiques et les caractéristiques de chaque âge ;

- Proposer des actions pédagogiques, de sensibilisation et d'initiation aux différentes formes d'expression : ludique, culturelle, artistique, sportive, scientifique... générant échange et partage ;
- Responsabiliser l'enfant dans ses différents rôles.

**☐ Développer la tolérance, l'expression de la solidarité et de la reconnaissance de la diversité**

- Mettre en avant des projets communs afin d'amener les enfants à renforcer le « vivre ensemble » (coopération, esprit collectif) ;
- Organiser des échanges intergénérationnels ;
- Créer un cadre et des règles communs fondés sur les principes d'écoute et de respect de l'autre ;
- Intégrer des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap.

**Ces objectifs devront être pris en compte dans les différents projets pédagogiques afin de proposer des actions qui concourent à les atteindre.**

## **V. Objectifs spécifiques des séjours ski et camping**

Les activités des vacances scolaires, loin d'être de simples occupations, sont conçues pour enrichir les participants sur plusieurs plans :

### **➔ Séjour ski**

- Développer l'autonomie et la confiance en soi à travers l'apprentissage d'un sport exigeant, tout en découvrant un milieu naturel spécifique, la montagne.
- Renforcer l'esprit d'équipe et la solidarité en partageant des défis communs dans un environnement nouveau et parfois contraignant.
- Sensibiliser les participants à la fragilité des écosystèmes montagnards et à l'importance de leur préservation.

### **➔ Séjour camping**

- Vivre en immersion dans la nature pour apprendre à respecter l'environnement, développer des compétences pratiques et renforcer l'autonomie.

- Favoriser l'entraide et la coopération à travers des activités collectives comme le montage de tentes, la préparation des repas, et la gestion des ressources communes.
- Explorer le milieu naturel, comprendre les écosystèmes et participer activement à leur protection, notamment à travers des activités comme la randonnée, l'observation de la faune et la flore, et des ateliers sur la biodiversité.
- Favoriser la découverte de la pratique sportive.

## VI. Moyens mis en œuvre

### 1. Locaux et espaces ressources

Les locaux mis à disposition font l'objet d'une convention d'utilisation. Ces derniers sont adaptés aux activités planifiées, avec une attention particulière à l'accessibilité pour tous. Utilisation d'espaces extérieurs pour des activités liées à l'environnement et à la nature.

### 2. Budget d'activité

Chaque année, un budget prévisionnel est proposé par la Directrice. Ce budget est validé par l'assemblée générale. Ce budget comporte des postes fixes (frais de fonctionnement) et des lignes concernant les activités telles que l'achat de matériel éducatif, les sorties, les intervenants, etc. Ces lignes budgétaires, en prise directe avec la vie de l'ACM, doivent être gérées en autonomie par les directeurs, dans la limite du budget qui leur est alloué. Les directeurs rendent compte à la Directrice régulièrement de l'état des dépenses et des recettes.

### 1. Personnel

**La directrice de l'association** est responsable du fonctionnement de l'association et à ce titre, traduit, en collaboration avec les administrateurs, les grandes orientations en matière d'enfance dans le projet éducatif et auprès des équipes de direction et d'animation. Elle assure la gestion matérielle, financière et fonctionnelle de la structure.

**La coordinatrice** a la charge de maintenir une dynamique éducative et d'accompagner les équipes de direction et d'animation du service. En cela, le projet éducatif est un document stratégique d'orientation éducative. Elle est le garant de la démarche éducative recherchée dans le cadre des accueils périscolaire et extrascolaire. Elle organise les plannings du personnel et veille au respect des normes d'hygiène et de sécurité.

### ***Mission d'un directeur d'ACM***

Le directeur est placé sous la responsabilité de la coordinatrice auprès de qui il doit régulièrement rendre compte des missions qui lui sont confiées. Le directeur est garant du respect du projet éducatif et du projet pédagogique qu'il met en œuvre avec ses équipes. Il est le garant de la démarche éducative recherchée dans le cadre des accueils périscolaire et extrascolaire.

Le directeur coordonne l'équipe d'animation, assure la gestion matérielle et financière en lien avec la directrice.

Le directeur a, avant tout, un rôle éducatif. Il fait le lien entre ses équipes, les enfants accueillis et leurs parents et à ce titre, est garant d'une dynamique positive et bienveillante entre tous.

### ***Missions d'un animateur d'ACM***

L'animateur est placé sous l'autorité du directeur de l'ACM. Son rôle est de préparer, d'encadrer et d'animer des activités de loisirs auprès des enfants accueillis. Il a un rôle pédagogique et se doit de transmettre des valeurs citoyennes qui font sens pour le « vivre ensemble ». L'animateur a un lien direct avec les parents et à ce titre doit les informer de la vie de la structure et du bien-être des enfants.

D'autres intervenants ont un rôle essentiel dans les équipes, les agents d'entretien et les agents de restauration en font partie.

## **VII. Modalités d'évaluation et de suivi**

La première préoccupation de l'Association est l'épanouissement des enfants au sein de la structure d'accueil. Le regard des équipes d'animation sur les enfants et les jeunes permettra d'évaluer ce premier objectif.

L'atteinte des objectifs indiqués dans le présent projet éducatif en sera la seconde.

Elle permettra de démontrer la pertinence du projet en lien avec l'objectif précédent. Cette évaluation se fera :

- Au niveau des équipes de direction et d'animation : nombre de projets mis en place en lien avec les objectifs éducatifs et les axes transversaux (impact auprès des enfants et des familles, pédagogie mise en place pour les atteindre, évaluation du projet pédagogique, implication des animateurs dans les actions) ;
- Au niveau des partenaires : bilan des actions ;
- Au niveau des enfants : temps de parole entre enfants et animateurs pour faire le bilan des actions ;

- Au niveau des parents : lors des retours formels et informels sur les actions mises en place, enquêtes de satisfaction.

Afin de réaliser une évaluation pertinente, une grille d'évaluation sera réalisée en lien avec les équipes. Elle donnera lieu à un bilan à mi-parcours (2 ans) afin de réactualiser ou réajuster les objectifs mis en place. Ce premier bilan sera transmis à l'équipe.

Un bilan final sera réalisé à la fin des 4 ans. Il reprendra l'ensemble des objectifs du projet éducatif et fera un bilan qualitatif et quantitatif du présent projet. Ce document sera remis à l'ensemble de l'équipe.

### **III. Ressources**

Les ressources financières proviennent principalement de la contribution des usagers, des prestations de service de la CAF et des subventions de fonctionnement de la mairie de Nilvange, avec une gestion stricte pour optimiser l'impact éducatif de chaque initiative. Selon les projets, des subventions d'autres organismes contribuent également à leur réalisation.

**Document rédigé :** 02/09/2024

**Document présenté et validé auprès du CA :** 19/11/2024

**Date de début de mise en œuvre :** 01/01/2025